Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice

Lettre d'actualité n°31 – mars 2017

Sommaire

Actualités de la Fédération 2
- Journées de réflexion et Assemblée générale : rendez-vous les 10 et 11 mars 2
- Une matinée de réflexion pour développer l'art en prison 2
- Concertation des associations avec le CGLPL. 3
- Expérimentations et pratiques pour l'accueil des familles 3
- La FARAPEJ auditionnée par le Sénat 3
- Lancement d'une étude sur le bénévolat dans le milieu prison-justice par France Bénévolat 4

Actualités des associations 5
- La Fédération s'agrandit 5
  - Art et Prison France 5
  - DECLIC 5
  - TIG'A REBOND 5
  - Wake up Café 6

Actualités du monde prison-justice 7
- État de la surpopulation carcérale au 1er février 2017 7
- Livre blanc sur la construction pénitentiaire : 3 questions à Pierre Victor Tournier pour mieux comprendre 7
- Un colloque sur le surpeuplement carcéral 8
- Prison Insider en accès libre 8
- Lancement de l'appel à projets « Prison 2017 » de la Fondation de France 8

Ressources 9
- À lire… 9
  - Prisons de France, de Farhad Khosrokhavar 9
  - Punir, une passion contemporaine, de Didier Fassin 9
- À voir… 9
  - De sas en sas, de Rachida Brakni 9

Agenda de la Fédération 10
- Journées de réflexion et Assemblée générale 2017 10
- Conférence, Les évolutions de la justice pénale, par Alain Cugno 10
- Hommage aux morts de la prison 10
- Matinée de réflexion : informer le grand public sur la prison et la justice 10
- Les prochaines formations 11

Pour recevoir la lettre, merci d'envoyer un message à *lettre@farapej.fr*

Ont participé à ce numéro : Zarianta Abdoulhamid, Jade Grosjean, Bruno Lavolé, Jeanine Peter, Jean-Claude Richard, Alexis Saurin

Si vous souhaitez proposer un article sur une actualité de votre association, contactez nous !

Fédération des Associations Réflexion-Action Prison Et Justice
22 rue Neuve des Boulets - 75011 PARIS - farapej@farapej.fr - www.farapej.fr

Actualités de la Fédération

Journées de réflexion et Assemblée générale : rendez-vous les 10 et 11 mars

La FARAPEJ invite tous les membres des associations du réseau et toutes les personnes intéressées à ses Journées de réflexion et à l'Assemblée générale le vendredi 10 et le samedi 11 mars 2017. Au programme : des temps de réflexion, des temps de vie associative et des temps de convivialité.

Cette année, la FARAPEJ a choisi de mettre deux thèmes à l'honneur pour travailler, réfléchir et échanger :

En finir vraiment avec la surpopulation carcérale

Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) nous fera l'honneur d'ouvrir le sujet. Nous aurons ensuite l'occasion, à partir de votre expérience de la question, de partager, approfondir et de rendre plus concrètes et opérationnelles les dix propositions sur la surpopulation que la FARAPEJ a formulée il y a quelques mois.

La prison, la parole et l'écrit

La prison reste un espace où la parole des personnes détenues rencontre de nombreux obstacles pour se développer, et est bien souvent déconsidérée. Parallèlement, l'écrit, peut être tantôt un obstacle pour ceux qui le maîtrisent mal, ou au contraire un moyen de réinvention. Un grand nombre d'associations de la Fédération est confronté à ces questions sur lesquelles nous échangerons. Les journées se clôtureront avec l'intervention d'un grand témoin, Karim Mokhtari, vice-président de Carceropolis, directeur de l'association 100Murs et ancien détenu qui viendra nous apporter sa vision du sujet.

En savoir plus sur le programme et les modalités d'inscription : http://jraf2017.farapej.fr

Une matinée de réflexion pour développer l'art en prison

À l'initiative d'*Art et Prison France* et de la *FARAPEJ*, plusieurs artistes qui travaillent en prison, dont d'anciennes personnes détenues, se sont réunis en janvier afin de partager leurs expériences et réfléchir ensemble à la meilleure manière de développer et de rendre plus visibles les pratiques artistiques en détention.

Nous avons retenu de ce partage quelques éléments de réflexion :

- l'importance des contraintes financières et des contraintes d'espace ;
- les difficultés conjoncturelles liées à l'emprise des politiques de « dé-radicalisation » ;
- la difficulté pour les artistes à établir des rapports productifs dans le temps avec des interlocuteurs de l'administration pénitentiaire qui changent souvent ;
- les obstacles rencontrés pour sortir les œuvres de prison ;
- l'insuffisante visibilité au sein des établissements pénitentiaires du travail effectué en atelier ;
- le souhait des artistes que les activités artistiques soient considérées pour leur valeur intrinsèque et non pas seulement dans le cadre d'objectifs socio-culturels prédéfinis ;
- les succès possibles quand les interlocuteurs de l'administration pénitentiaire sont ouverts au dialogue.

Afin de développer la visibilité de l'art effectué en détention, les participants ont exprimé des suggestions pour obtenir le soutien d'un artiste emblématique et multiplier les occasions et les lieux d'exposition des œuvres créées derrière les barreaux. *Art et Prison France* a également proposé des pistes d'action comme la mise à disposition des pratiques artistiques en milieu carcéral sur son site internet et l'organisation d'un colloque sur l'art en prison. Fina-

lement, *Art et Prison France* a rappelé que l'association continue à rechercher un lieu d'exposition pour la collection internationale de l'association allemande *Art and Prison e.V*.

Concertation des associations avec le CGLPL.

La FARAPEJ a participé le 17 janvier à une rencontre organisée par le CGLPL au sujet de la situation des établissements pénitentiaires et des préoccupations des associations. Une quinzaine d'associations participaient à cette réunion et ont pu faire part de leurs actualités et de leurs inquiétudes au Secrétaire général du CGLPL. La Fédération est intervenue sur la surpopulation carcérale et ses effets, le manque d'activité et les difficultés d'intervention de certaines de nos associations, la fragilité financière croissante de nombre d'associations, l'absence de publication de certaines statistiques, l'appauvrissement des kits arrivants et l'effet du renouvellement de certains contrats de gestion déléguée sur l'accueil des proches.

Le contrôle général prépare actuellement une publication thématique sur la surpopulation carcérale et a publié en février un avis thématique sur le travail et la formation professionnelle en prison.

Pour consulter l'avis thématique sur le travail et la formation professionnelle en prison :
http://www.cglpl.fr/2017/avis-relatif-au-travail-et-a-la-formation-professionnelle-dans-les-etablissements-penitentiaires/

Expérimentations et pratiques pour l'accueil des familles

La rencontre des associations d'accueil de familles organisée en janvier a permis de présenter plusieurs expérimentations destinées aux proches de personnes détenues.

Un an après la mise en place des Points Info Famille (PIF) à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, la *FARAPEJ* et *SEP91* ont fait un retour sur cette expérience. Deux permanences sont assurées chaque mois par une juriste et une psychosociologue au sein de la maison d'accueil des familles. Celles-ci peuvent alors poser des questions juridiques à une spécialiste ou bénéficier de l'écoute experte d'une personne qui les aide à préparer la sortie de prison tant sur le plan pratique que psychologique. *SEP 91 (Soutien Ecoute Prison)*, association qui assure l'accueil des familles, oriente les personnes vers ces permanences et remarque que leur présence montre l'existence d'un besoin. L'intérêt de ces PIF est notamment de faciliter l'accès des familles à une information et une écoute spécialisée dans un lieu où il est plus facile d'aborder l'incarcération d'un proche.

Les Groupes Actions Parloirs sont quant à eux développées par l'OIP (Observatoire international des prisons). Il s'agit d'équipes de quelques militants qui se rendent devant les établissements pénitentiaires pour informer les proches de personnes incarcérées sur leurs activités et l'accompagnement qu'ils peuvent offrir. Lorsqu'ils le peuvent, ils répondent à quelques questions d'ordre juridique. Cette activité permet aussi de détecter des dysfonctionnements récurrents au sein des établissements. Ce recueil d'informations oriente ensuite les actions de l'association pour défendre les droits des personnes détenues.

Les bénévoles ont profité de cette rencontre pour discuter de leurs pratiques sur le fonctionnement de l'accueil des familles (les liens avec l'administration pénitentiaires, l'accueil des enfants, l'activité d'écoute) et la manière de réagir face aux difficultés rapportées par les familles (réservation des parloirs, alerte sur des dysfonctionnements, questions sur la « radicalisation »).

La FARAPEJ auditionnée par le Sénat

Le 8 février, la FARAPEJ a été auditionnée par la mission d'information sur le redressement de la justice, présidée par Philippe Bas, président de la commission des lois du Sénat. Christiane Pernin et Alexis Saurin ont pu présenter la Fédération et ses propositions. Ils ont en particulier abordé les propositions relatives à la surpopulation sur la base du contre-rapport de la FARAPEJ et la question de l'architecture des nouvelles prisons et des lieux de leur implantation.

Outre Philippe Bas, la commission est également composée d'Esther Benbassa (écologiste), Jacques Bigot (socialiste et républicain), François-Noël Buffet (les républicains), Cécile Cukierman (communiste républicain et citoyen), Jacques Mézard (RDSE) et François Zocchetto (UDI-UC).

Pour en savoir plus sur cette mission d'information:
http://www.senat.fr/commission/loi/mission_dinformation_sur_le_redressement_de_la_justice.html

Pour consulter le contre-rapport de la FARAPEJ : http://www.farapej.fr/Dossiers/Surpopulation

Lancement d'une étude sur le bénévolat dans le milieu prison-justice par France Bénévolat

Depuis le mois de février, la *FARAPEJ* a rejoint le comité de pilotage d'une étude sur le bénévolat dans le milieu prison-justice qui a été lancée par *France Bénévolat*.

Cette étude intitulée ***« Bénévolat et parcours pénal »*** se propose de décrire l'importance du bénévolat en terme d'accompagnement du parcours pénal à destination des pouvoirs publics mais aussi des acteurs sociaux et de l'opinion publique. Elle s'appuiera sur l'envoi de questionnaires aux intervenants intérieurs et extérieurs au monde pénitentiaire mais aussi aux personnes détenues qui, pour certaines, prodiguent un bénévolat au service de codé-tenus. L'objectif est de publier cette étude à la fin de l'année 2017.

Actualités des associations

La Fédération s'agrandit

En ce début d'année 2017, ce ne sont pas moins de **4 associations qui ont rejoint la FARAPEJ.** Pour partir à la découverte de ces nouveaux adhérents, nous vous proposons une présentation de chacun en quelques mots. Il est aussi possible de venir à leur rencontre durant les journées de réflexion et l'assemblée générale puisqu'un moment sera consacré à leur accueil.

Art et Prison France

Créée en 2014, l'association *Art et Prison France* a pour objet de **promouvoir l'art réalisé par les personnes incarcérées en France et au niveau international**. Le nombre de membres, en croissance constante, s'élève à près de 40. *Art et Prison France* a développé une relation constructive avec de nombreux intervenants en prison, parfois eux-mêmes anciens détenus, avec d'autres associations poursuivant les mêmes objectifs (comme *Talents Cachés* à Paris) et avec l'administration pénitentiaire.

Elle organise des **expositions d'art** créé en prison (*« Un demi-mètre carré de liberté »* en 2014 à Paris) et peut s'associer à toute action contribuant à **développer les activités artistiques en prison**. *Art et Prison France* organise aussi des débats et autres événements autour du thème de l'art en prison et de la prison. Elle travaille en étroite collaboration avec l'association allemande *Art and Prison e.V*.

En savoir plus sur Art et prison France : www.art-et-prison.fr
En savoir plus sur Art and Prison e.V : http://artandprisonberlin.jimdo.com/art-and-prison-en-français/

DECLIC

L'association *Demain Ensemble sur les Chemins de la Liberté, de l'Insertion et de la Citoyenneté* est née en 2007. Constituée uniquement de bénévoles, l'objet de l'association est de contribuer à la **resociabilisation des personnes détenues ou sous main de justice par le biais de randonnées**.

Ces temps de marche sont apaisants, propices à l'échange, l'écoute, la rencontre, en offrant des perspectives visuelles, historiques, culturelles. Elles donnent l'opportunité à chacun de découvrir l'autre, ce bénévole issu de la société civile qui fait un bout de chemin à ses côtés en toute bienveillance, et peut-être de se découvrir dans cette altérité. Les randonnées permettent un **changement d'environnement** pour stimuler les capacités d'adaptation des personnes du milieu de la détention, la **rencontre avec des personnes de la société civile**, étrangères à leur milieu habituel, et hors du contexte carcéral et **une parole maîtrisée** avec les accompagnateurs.

DECLIC intervient sur l'ensemble du territoire alsacien : centre de détention d'Oermingen, maison d'arrêt de Strasbourg, maison centrale d'Ensisheim, milieu ouvert de Mulhouse. L'élaboration et la mise en œuvre de ces différents projets se fait en étroite concertation avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation et les services de justice, dans le cadre de conventions de partenariat.

En savoir plus sur DECLIC : www.declicalsace.fr

TIG'A REBOND

Créée en avril 2016, *TIG'A REBOND* a pour objet de lutter contre la récidive et prévenir la délinquance par le biais de l'insertion sociale et professionnelle. L'action TIG (Travail d'Intérêt Général) pour l'insertion sociale et professionnelle que l'association propose consiste à **accueillir et accompagner individuellement et collectivement des personnes vers l'emploi ou la formation pendant et après l'exécution du TIG**, et à animer et développer un réseau professionnel de l'emploi et de la formation.

L'activité qui se déroulera essentiellement sur le département des Hauts-de-Seine, s'adresse à de jeunes majeurs et adultes (personnes isolées ayant peu de repère éducatif, sans activité professionnelle, sans diplôme, sans qualification, etc.) suivis par le Service Pénitentiaire.

TIG'A REBOND considère le TIG comme un levier d'insertion sociale et professionnelle et dresse le constat suivant :

- les tigistes sont majoritairement des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles ;
- le TIG n'est pas exploité à sa juste valeur pendant son exécution ;
- la dynamique emploi s'arrête à la fin du TIG alors que le tigiste commence à émerger.

L'action de l'association a pour but de permettre au tigiste d'exécuter sa peine en son sein car les heures de TIG effectuées seront comptabilisées dans le quota exigé.

Wake up Café

Wake up Café est une jeune association fondée en 2014, qui s'est donné une triple mission dans l'accompagnement des personnes incarcérées vers la réhabilitation :

- leur redonner une meilleure estime d'elles-mêmes pour qu'elles retrouvent l'envie et l'énergie de devenir moteur de leur réinsertion ;
- sensibiliser la société et les chefs d'entreprise à l'enjeu de la réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prisons ;
- assurer un accompagnement depuis le lieu de détention jusqu'à une embauche grâce à des entreprises partenaires et les suivre dans la durée.

Wake up Café intervient dans un premier temps en détention par des ateliers d'expressions artistiques (chorale, théâtre, peinture, sculpture, expression corporelle, ..), tout en proposant une aide à la sortie moyennant un engagement de respecter un processus. Au moment de la sortie, l'association offre aux personnes volontaires un accompagnement en termes d'aide au logement, d'aide à la recherche d'emploi, de médiation familiale si nécessaire.

Sur ces deux dernières années 28 « wakers » (c'est le terme consacré pour identifier les personnes accueillies) ont trouvé un emploi à travers cet accompagnement.

En savoir plus sur Wake up Café : www.wakeupcafe.org

Actualités du monde prison-justice

État de la surpopulation carcérale au 1er février 2017

Au 1er février 2017 on compte dans les prisons françaises 69 077 personnes détenues dont 20 176 prévenus. Le maximum avait été atteint en juillet où l'on a frôlé la barre des 70 000 détenus - 69 675 exactement. Parmi les 58 672 places opérationnelles, 4 305 sont inoccupées (12% de ces places inoccupées se trouvent en maison d'arrêt et 88% en établissement pour peine).Il y a donc près de 15 000 détenus en surnombre (14 710) dont plus de 1 500 (1 654) n'ont même pas de lit mais dorment sur un matelas posé directement au sol (ce nombre est en forte augmentation sur un an: +37,8%).

L'inflation carcérale se poursuit : on compte 1 715 personnes détenues de plus qu'il y a un an, ce qui représente une augmentation de 2,5%. Cette inflation est principalement due à une importante inflation de la détention provisoire : sur les 1715 détenus de plus qu'il y a un an, 1261 sont des prévenus, soit une augmentation de près de 7% du nombre de prévenus. L'augmentation du nombre de condamnés est elle beaucoup plus limitée (454, soit +0,9%). La surpopulation est un phénomène massif : au total, 39 050 personnes détenues (56%) sont actuellement incarcérées dans des prisons occupées à plus de 120%. 6 prisons (ou quartiers) sont occupées à plus de 200% : le centre de semi-liberté de Gagny, les maisons d'arrêt (ou qMA) de Nîmes, Perpignan, Faa'a Nuutania et de la Guyane, ainsi que le quartier centre de détention de Faa'a Nuutania. 16 prisons ou quartiers sont occupés à plus de 180%.

Sur la base des statistiques d'OPALE. Pour les consulter : http://www.farapej.fr/Dossiers/Opale/

Livre blanc sur la construction pénitentiaire : 3 questions à Pierre Victor Tournier pour mieux comprendre

En décembre dernier, le ministre de la Justice lançait les travaux d'un livre blanc sur la construction pénitentiaire. Nous avons demandé à Pierre-Victor Tournier, directeur de recherche au CNRS (en retraite) et membre de la commission en charge de la rédaction de ce document de nous éclairer sur le sujet.

Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots la mission confiée à la commission chargée de travailler à la rédaction de ce livre blanc ?

Cette commission du Livre blanc pénitentiaire, mise en place par le Garde des Sceaux fait suite au rapport de Jean-Jacques Urvoas, de septembre 2016, intitulé *« En finir avec la surpopulation carcérale »*. Dans ce document, le ministre de la Justice cherchait à *« concrétiser l'obligation de l'encellulement individuel »* en prévoyant la construction de 11 100 à 17 600 places de prison d'ici 2025. La commission du livre blanc doit s'intéresser aux dimensions budgétaire, foncière et fonctionnelle de ce programme. Elle est présidée par Jean-René Lecerf, ancien sénateur UMP, ancien rapporteur de la loi pénitentiaire de 2009, actuellement président du conseil départemental du Nord.
Trois axes de réflexions ont été définis par la Chancellerie : 1. Construire des maisons d 'arrêt et des quartiers de préparation à la sortie, 2. Recruter et former des personnels, 3. Créer des synergies entre les établissements pénitentiaires et leur territoire. La commission comprend près de 100 membres, mais les réunions rassemblent de 40 à 50 personnes. Trois associations seulement sont représentées, celle de Pierre Botton (*Ensemble contre la récidive*), l'*OIP* et l'*ANJAP*. Le rapport devra être achevé le 31 mars prochain.

La commission est composée de trois collèges : des représentants de l'État, du Parlement, et des personnalités qualifiées dont vous faites partie. Quel message entendez-vous porter dans le cadre de ces travaux transpartisans ?

Au sein de cette commission, mon premier rôle consiste à rappeler, aussi souvent que nécessaire, l'état de délabrement invraisemblable des statistique produites, aujourd'hui par l'administration pénitentiaire. Nombre d'échanges deviennent totalement abstraits faute de données disponibles. Le livre blanc devrait dénoncer cette situation qui rend la définition de toute politique pénitentiaire bien hasardeuse.
Il me revient aussi de rappeler mes positions – assez peu partagées à gauche comme à droite - concernant la surpopulation carcérale : « Il y a trop de détenus ET pas assez de places ». Aussi faut-il construire ET réduire le nombre de détenus. Construire, mais pas n'importe quoi, réduire le nombre de détenus mais pas n'importe comment ! Comme la commission n'est censée travailler que sur le programme de constructions, nombre de discussions pren-

nent un tour kafkaïen. Un seul exemple : comment former, à l'ENAP, les milliers de surveillants dont le recrutement serait rendu nécessaire par la mise en service de pus de 15 000 places ?
J'essaie aussi de faire passer – mais je ne suis pas le seul - les idées suivantes concernant les établissements à construire : cellules individuelles à 100 %, cellules lieux de repos et non lieux de vie, on en sort pour 5 heures d'activités par jour en moyenne, organisées dans des « lieux de vie » (sans compter la promenade, les douches, les parloirs). Il me revient aussi de demander la réécriture de la circulaire du 3 mars 1988 qui définit les capacités des établissements pénitentiaires, de refaire, sur cette base, un recensement des places opérationnelles, sous le contrôle du contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Dans un contexte électoral incertain, que peut-on attendre des suites qui seront données au livre blanc ?

Il est impossible de le savoir : certains des candidats à l'élection présidentielle ne semblent pas vouloir construire de nouvelles places de prisons (Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon). Mais les trois candidats en tête des derniers sondages ont, dans leur programme, un projet de construction de nouvelles places : 15 000 places pour Emmanuel Macron, 16 000 pour François Fillon, 40 000 pour Marine Le Pen. Seul E. Macron a déclaré explicitement qu'il voulait se situer dans la continuité de la politique de construction de Jean-Jacques Urvoas. Voudra-t-il, en cas de victoire, s'inspirer, pour ce faire, des conclusions du livre blanc ? Une véritable politique réductionniste verra-t-elle le jour ? Personnellement, je l'espère. Rappelons qu'au 1er février 2017, le nombre de détenus en surnombre est de près de 15 000 (14 710 précisément), chiffre en hausse de 6,4 % sur un an et que le nombre de détenus a, lui, augmenté de 1 715 unités sur les douze derniers mois.

Un colloque sur le surpeuplement carcéral

Le vendredi 24 mars prochain, la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille Université organise un colloque international *Le surpeuplement carcéral en Europe : un phénomène maîtrisable mais indifféremment maîtrisé. Quelles sont les pistes retenues par le livre blanc ?*. L'idée de ce colloque est de reprendre les axes majeurs du *Livre blanc sur le surpeuplement carcéral* publié par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, d'examiner d'autres expériences européennes comme celles de l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie ou la Belgique et de réfléchir aux améliorations concrètes qui pourraient être transposées. Alexis Saurin, président de la FARAPEJ, interviendra pour évoquer les questionnements récurrents autour de l'instauration d'un mécanisme de régulation et de la mise en œuvre de l'encellulement individuel.

En savoir plus : http://www.revuedlf.com/agenda/colloque-le-surpeuplement-carceral-en-europe/

Prison Insider en accès libre

Depuis le début de l'année, *Prison Insider* est en accès libre ! En recensant les conditions de détention dans plus de 30 pays, ce site internet est une source d'informations incomparable sur les prisons dans le monde. Au-delà des fiches-pays, le site met aussi à disposition des reportages, des rapports, des témoignages, des informations pratiques et des statistiques pour informer, comparer et échanger. Pour rappel, la FARAPEJ a rédigé la fiche sur les conditions de détention en France.

En savoir plus : https://www.prison-insider.com/

Lancement de l'appel à projets « Prison 2017 » de la Fondation de France

La *Fondation de France* a lancé son appel à projets « Prison 2017 ». Destiné aux associations du milieu prison-justice, il pourra intéresser toutes les organisations qui préparent et accompagnent la sortie des personnes détenues, soutiennent et accompagnent l'insertion sociale de personnes condamnées à des mesures alternatives à la détention ou encore favorisent le maintien des relations avec les proches.

En savoir plus : http://www.fondationdefrance.org/fr/prisons-pour-une-reinsertion-durable

Ressources

À lire…

Prisons de France, de Farhad Khosrokhavar

Violence, radicalisation, déshumanisation... Qu'est-ce que la prison dit de notre société ?

Cette enquête exceptionnelle menée dans quatre grandes prisons françaises dresse un état des lieux inédit et alarmant du milieu carcéral de notre pays. De la fouille à la promenade, du mitard à la salle de sport, le quotidien pénitentiaire est raconté par ceux qui le vivent. Petits délinquants, dangereux criminels, voyous radicalisés, « fous », surveillants, médecins, directeurs d'établissements : à tous, l'auteur donne pour la première fois la parole. Aux problèmes récurrents de surpopulation, violence, trafics en tout genre et conditions de vie dégradantes, est venu s'ajouter celui de la radicalisation. Le sociologue montre comment la prison constitue un terreau fertile pour les apprentis djihadistes et un vivier de recrutement pour les plus radicalisés. Analysant avec finesse et rigueur cet univers habituellement inaccessible, il livre une réflexion plus que jamais nécessaire sur l'enfermement et ses conséquences psychiques et sociales.

Pour consulter ou emprunter ce livre au centre de ressources, contactez-nous.

Punir, une passion contemporaine, de Didier Fassin

Au cours des dernières décennies, la plupart des sociétés se sont faites plus répressives, leurs lois plus sévères, leurs juges plus inflexibles, et ceci sans lien direct avec l'évolution de la délinquance et de la criminalité. Dans ce livre, qui met en œuvre une approche à la fois généalogique et ethnographique, Didier Fassin s'efforce de saisir les enjeux de ce moment punitif en repartant des fondements mêmes du châtiment. Qu'est-ce que punir ? Pourquoi punit-on ? Qui punit-on ? À travers ces trois questions, il engage un dialogue critique avec la philosophie morale et la théorie juridique. Puisant ses illustrations dans des contextes historiques et nationaux variés, il montre notamment que la réponse au crime n'a pas toujours été associée à l'infliction d'une souffrance, que le châtiment ne procède pas seulement des logiques rationnelles servant à le légitimer et que l'alourdissement des peines a souvent pour résultat de les différencier socialement, et donc d'accroître les inégalités. À rebours du populisme pénal triomphant, cette enquête propose une salutaire révision des présupposés qui nourrissent la passion de punir et invite à repenser la place du châtiment dans le monde contemporain.

À voir…

De sas en sas, de Rachida Brakni

Par une journée d'été, Nora et sa mère Fatma prennent la route en direction de Fleury-Mérogis, où des femmes rendent régulièrement visite à un proche, un fils, un père, un frère, un compagnon. À l'entrée de l'établissement, elles retrouvent les visages connus des gardiens et des autres visiteuses : Judith, Houria, Sonia, Nawell...

C'est le début d'une longue traversée de sas en sas, des premiers contrôles jusqu'au parloir. Mais ce jour-là, la canicule rend l'attente insupportable. À mesure qu'elles avancent, les liens du groupe se font et se défont, la tension monte jusqu'à ce qu'elles laissent exploser leurs rancœurs.

Voir la bande-annonce : http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=227223.html

Agenda de la Fédération

Journées de réflexion et Assemblée générale 2017

vendredi 10 mars, de 9h30 à 17h30, à l'AGECA (177 rue de Charonne, 75011 Paris)
samedi 11 mars, de 9h00 à 16h00, à l'ENM (3ter quai aux Fleurs, 75004 Paris)

En savoir plus sur le programme et les modalités d'inscription : http://jraf2017.farapej.fr

Conférence, *Les évolutions de la justice pénale*, par Alain Cugno

lundi 20 mars, 18h-20h, au Relais Jacques Monod (85 rue du Docteur Frappaz, 69100 Villeurbanne)

La délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes de la FARAPEJ organise une conférence animée par Alain Cugno, rédacteur en chef de la revue *Prison Justice*, administrateur de la FARAPEJ et enseignant associé à la faculté de philosophie du Centre Sèvres.

Les fondements de la justice pénale évoluent, lentement, souvent d'une manière contradictoire mais ils évoluent. Le but poursuivi est de repérer l'une des tendances, la plus novatrice, celle qui porte les promesses les plus riches et qui s'est manifestée par trois événements. L'un déjà ancien : l'abolition de la peine de mort, les deux autres tout à fait récents puisqu'ils sont le fer de lance de la loi du 15 août 2014 dite loi Taubira : l'invention d'une nouvelle peine, la contrainte pénale et l'entrée pour la première fois dans un texte de loi relatif à la sanction pénale de la justice dite restaurative. Pour en comprendre le sens, il importe de creuser jusqu'à la racine de la peine, interroger ce qui veille en elle d'archaïsme souvent inaperçu et par conséquent d'autant plus difficile à dénouer : le lien à la fois « évident » et inintelligible entre souffrance volontairement infligée à un infracteur et réconciliation du droit avec lui-même.

Pour vous inscrire, contactez-nous. Le paiement des billets (3€/personne) se fera sur place.

Hommage aux morts de la prison

mercredi 29 mars, 17h, place de la Bataille de Stalingrad, Paris

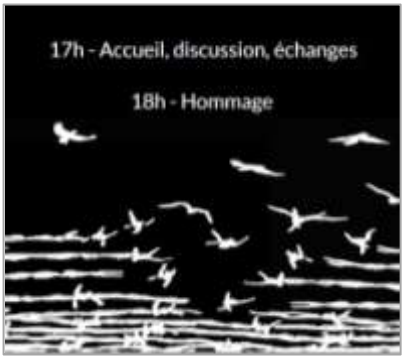

Le Collectif des Morts de la Prison, auquel la FARAPEJ appartient, invite les personnes intéressées à un rassemblement pour rendre hommage à toutes les personnes ayant perdu la vie en détention au cours de l'année 2016.

Cet événement vise à mettre en lumière la question de la mort en détention et plus particulièrement des conditions dans lesquelles des personnes détenues décèdent chaque année dans les établissements pénitentiaires français et dans le plus grand silence. La mort, qu'elle survienne à l'issue d'une maladie, de façon naturelle ou d'un suicide, fait indéniablement partie du quotidien carcéral. C'est au nom de ce combat pour préserver la dignité de chaque personne humaine que les noms des personnes détenues décédées en 2016 dans les prisons françaises seront lus et que des témoignages seront livrés par des personnalités du monde prison justice.

Matinée de réflexion : informer le grand public sur la prison et la justice

samedi 1er avril, de 9h30 à 12h30, au siège de la FARAPEJ

Au cours de l'année 2016, la FARAPEJ a eu l'occasion de réfléchir sur les enjeux liés à l'information du public, au sens large, sur les thématiques pénitentiaires. Une première réunion a permis de dégager plusieurs pistes, parmi lesquelles la nécessité d'une mutualisation des pratiques associatives et le recensement des actions déjà existantes (ciné-débat, exposition, l'utilisation de l'outil radio, etc.). Au cours de l'Assemblée générale de 2016, un atelier a mis l'accent sur l'importance des interventions en milieu scolaire (via les cours d'éducation civique ou les centres de documentation et d'information) et plusieurs associations souhaitent poursuivre ce travail. La FARAPEJ invite toute personne à venir échanger sur les pratiques de son association, proposer des idées et participer à une information plus large du public !

Pour vous inscrire, contactez-nous.

Les prochaines formations

La contrainte pénale - *20 mars, Paris*

Le parcours de la personne détenue : des règles de l'enquête à son issue - *28 mars, Paris*

Initiation au droit des étrangers – *11 avril, Villeurbanne*

Le parcours de la personne détenue : de la condamnation pénale à la détention - *25 avril, Paris*

Le parcours de la personne détenue : de la sortie à la réinsertion - *23 mai, Paris*

La réalité de la comparution immédiate aujourd'hui, une justice low cost ? - *1er juin, Paris*

L'écoute dans la relation d'aide - *27 juin, Paris*

Le parcours de la personne détenue - *29 juin, Maubeuge*

En savoir sur plus sur les formations et s'inscrire: http://formation.farapej.fr/

Bulletin d'adhésion et de don

Adhésion

S'il s'agit d'une nouvelle demande d'adhésion, vous serez contacté par la FARAPEJ afin de préciser ce que la Fédération peut vous proposer et mieux cerner vos attentes. Le Bureau statue ensuite sur les demandes individuelles et le Conseil d'administration statue sur les demandes émanant d'associations.

☐ Adhésion individuelle *(ou renouvellement)*

- ☐ cotisation 2017 : 10€
- ☐ cotisation 2017 pour les membres d'une association adhérente à la FARAPEJ : 5€

NOM et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Le cas échéant, association et fonction : _____

☐ Adhésion association *(ou renouvellement)*

- ☐ cotisation 2017 : 100€
- ☐ cotisation 2017 de soutien : 150€
- ☐ autre :
- ☐ demande d'exonération

Association : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

En cas de nouvelle demande d'adhésion, merci d'indiquer les coordonnées de la personne responsable que nous pouvons contacter - NOM, prénom et fonction : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Don

Les dons à la FARAPEJ ouvrent droit à une réduction fiscale. 66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable : un don de 100€ vous coûtera 34€ après déduction fiscale.

☐ Je fais un don de _____€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ

NOM et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Le cas échéant, association et fonction : _____

Vous pouvez aussi faire un don en ligne à partir de notre site internet

---

☐ Je souhaite recevoir la ***lettre d'actualité de la FARAPEJ***

Bulletin à remplir puis à envoyer, accompagné de votre règlement *(à l'ordre de la FARAPEJ)*

FARAPEJ – 22 rue Neuve des Boulets – 75011 Paris

Bulletin d'abonnement à la revue *Prison Justice*

Prison Justice *est la revue de la FARAPEJ ; elle paraît une fois par an.*

Chaque numéro est composé de deux parties. La première porte sur la réflexion théorique, qui tente de penser la prison et la justice en s'interrogeant sur leur fonctionnement, leurs évolutions et les discours qui les construisent. La seconde partie est consacrée à la réflexion sur l'action, c'est-à-dire aux pratiques des associations sur le terrain.

☐ Je m'abonne à la revue

- ☐ 2 numéros (2 ans) : 10€
- ☐ 4 numéros (4 ans) : 20€

☐ Je commande des numéros de la revue : 5€/numéro

- ☐ n°108 – mars 2016
  Réflexion : *Quel métier que le vôtre* - Action : *Associations, qu'en est-il de vos projets ?*
- ☐ n°spécial – février 2015
  Actes du colloque *Santé en prison, entre logique pénale et logique médicale. Du détenu malade au malade détenu ?*
- ☐ n°107 – janvier 2014
  Réflexion : *Que penser en prison ?* - Action : *L'expression en prison, un enjeu collectif*
- ☐ n°spécial – novembre 2012
  Actes du colloque des 20 ans de la FARAPEJ *La peine dans et hors les murs : l'enfermement en expansion ?*
- ☐ n°106 – octobre 2011
  Réflexion *: Quelle est la tâche la plus urgente ?* - Action : *Entrées en relation*
- ☐ n°105 – décembre 2010
  La prison est-elle en train de sortir de ses murs pour tout envahir ?
- ☐ n°104 – janvier 2010
  Que signifie punir quelqu'un en le privant de sa liberté ?
- ☐ n°103 – mai 2009
  Quel nouveau paradigme pour la justice
- ☐ n°102 – juin 2008
  La prison : un temps pour se réinventer

NOM et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Le cas échéant, association et fonction : _____

Bulletin à remplir puis à envoyer, accompagné de votre règlement *(à l'ordre de la FARAPEJ)* **:**
FARAPEJ – 22 rue Neuve des Boulets – 75011 Paris